

## Séance ordinaire du 8 août 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi, 8 août 2023, à compter de 19 h 30 à la salle du Conseil municipal, 1111, avenue Saint-Paul, Saint-Césaire, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Michel Deschamps, et à laquelle assistent mesdames et messieurs les conseillers :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral n° 1	Joanie Généreux
Conseiller, district électoral n° 4	Jacques Bienvenue
Conseiller, district électoral n° 5	Claudie Létourneau
Conseiller, district électoral n° 6	Denis Chagnon

Sont aussi présentes: M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière et M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

### Résolution 2023-08-235

#### Procès-verbaux des 11 et 19 juillet 2023 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 11 et 19 juillet 2023 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu que** les procès-verbaux des séances des 11 et 19 juillet 2023 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-08-236

#### Comptes payés, payables et recevables / Approbation

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu que** les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés, à savoir :

<b>Comptes payés</b>	<b>Pour la somme de</b>
Chèques n <sup>os</sup> S11012 à S11013 S11061 à S11070 60984 à 60996 61054 à 61121	1 054 133,37 \$
<b>Comptes payables</b>	<b>Pour la somme de</b>
Chèques n <sup>os</sup> S11071 à S11111 61122 à 61162	218 131,61 \$
<b>Comptes recevables</b>	<b>Pour la somme de</b>
Comptes n <sup>os</sup> 3FD000098 à 3FD000117	25 093,02 \$

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions**

## Séance ordinaire du 8 août 2023

### Résolution 2023-08-237

#### Maire suppléant / Nomination

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**et résolu** que Claudie Létourneau, conseillère, soit et est nommée maire suppléant pour la période allant du 9 août au 10 octobre 2023 et, elle est, par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu** que Claudie Létourneau soit aussi nommée substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-08-238

#### Poste de secrétaire-réceptionniste / Fin d'emploi

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi effective le 12 juillet 2023 de M<sup>me</sup> Stéphanie Gagnon au poste de secrétaire-réceptionniste.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-08-239

#### Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville – Révision 2 du budget 2023 pour Saint-Césaire / Approbation

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'approuver la révision 2 du budget 2023 de l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville pour l'ensemble immobilier de Saint-Césaire (n° 1110) d'une somme de 143 452 \$ assumée à 90 % par la Société d'Habitation du Québec (129 107 \$) et à 10 % par la Ville de Saint-Césaire, (14 345 \$), soit une différence représentant 1 188 \$ de moins que le budget approuvé précédent, le tout en référence au document daté du 29 mai 2023.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2023-08-240

#### Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2023 / Inscriptions

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser six élus à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec du 28 au 30 septembre 2023.

**Il est résolu également** que l'inscription au coût de 1 050 \$ par participant plus les taxes ainsi que les frais de repas et de déplacement soient et sont à la charge de la Ville sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 août 2023

**Résolution 2023-08-241**

**Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre Lieux – Brunch bénéfice / Achat de billets**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** de procéder à l'achat de 2 billets au coût de 40 \$ chacun pour participer au brunch bénéfice de la Société d'Histoire et de Généalogie des Quatre Lieux qui aura lieu le 17 septembre prochain à Rougemont.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-08-242**

**Poste de pompier à temps partiel / Fin d'emploi**

---

**Il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que le Conseil municipal prend acte de la fin d'emploi effective le 1<sup>er</sup> août 2023 de M. Richard Jr Robert, au poste de pompier à temps partiel du service de Protection et de Secours civil de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-08-243**

**Poste de pompage Côté – Pompes (Remplacement) / Acquisition**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** de procéder au remplacement des 2 pompes (eaux usées) au poste de pompage Côté par l'acquisition de 2 pompes auprès de Pompex inc. de Cowansville, pour le prix budgétaire de 35 350,26 \$ plus les taxes, le tout tel que la soumission n° I-7662-23 datée du 20 juillet 2023.

**Et résolu également** que ces dépenses soient financées par le surplus accumulé affecté secteur égout de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-08-244**

**Règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel pour une somme et un emprunt maximum de 3 223 695 \$ pour en acquitter les coûts**

---

**Considérant** qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), une copie du règlement n° 308 a été déposée à chacun des membres du Conseil municipal et que copies de celui-ci ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

**Considérant** que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement;

## Séance ordinaire du 8 août 2023

**Considérant** que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement n° 308 sont dûment accomplies;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le règlement intitulé « règlement n° 308 décrétant des travaux de réfection du Garage municipal de la rue Saint-Michel pour une somme et un emprunt maximum de 3 223 695 \$ pour en acquitter les coûts» soit, et est adopté, tel que présenté.

*Le maire suppléant appelle le vote :*

*Votes Contre : Joanie Généreux, Claudie Létourneau;*

*Votes Pour : Denis Chagnon, Jacques Bienvenue;*

*Le maire suppléant tranche et vote Pour l'adoption du règlement n° 308.*

Adopté à la majorité

### Résolution 2023-08-245

#### **DM-04-2023 soumise par M. Marc Mercier, propriétaire de l'immeuble situé au 2250, avenue de l'Union sur le lot n° 1 592 128 / Autorisation**

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Marc Mercier, propriétaire de l'immeuble situé en zone n° 108, au 2250, avenue de l'Union, sur le lot n° 1 592 128 du cadastre du Québec, concernant l'implantation du bâtiment d'habitation multifamiliale y étant érigé;

**Considérant** que la marge de recul arrière dudit bâtiment d'habitation est de 2,63 mètres alors que le règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements fixe plutôt cette marge à une distance minimale de 5 mètres;

**Considérant** que cette situation s'avère illustrée au certificat de localisation préparé par Denis Juair, arpenteur-géomètre, en date du 28 juin 2023 et portant le n° 11 052 de ses minutes;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du règlement n° 91-2005 et amendements sur le Plan d'urbanisme;

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure respecte les critères contenus au règlement n° 14 et amendements sur les Dérogations mineures;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion tenue le 27 juillet 2023, recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure DM-04-2023;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure n° DM-04-2023 telle que soumise par le propriétaire, M. Marc Mercier, laquelle a comme effet d'octroyer une dérogation de 2,37 mètres sur la norme actuellement en vigueur concernant la marge de recul arrière du bâtiment d'habitation multifamiliale érigé au 2250, avenue de l'Union, sur le lot n° 1 592 128 du cadastre du Québec dans la zone n° 108.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2023-08-246**

**Projet Éolien Monnoir / Appui au projet d'installation d'une puissance maximale de 44 MW sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire**

---

**Considérant** que suite à l'adoption par le gouvernement du Québec du décret n° 285-2023 édictant le règlement sur un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne et du décret n° 214-2023 concernant les préoccupations économiques, sociales et environnementales indiquées à la Régie de l'énergie à l'égard d'un bloc de 1 500 mégawatts d'énergie éolienne, Hydro-Québec, dans ses activités de distribution, a lancé un appel d'offres le 31 mars 2023 en vue de faire l'acquisition d'approvisionnements en électricité éolienne pour répondre aux besoins énergétiques croissants du Québec sur la période du Plan d'approvisionnement 2023-2032;

**Considérant** qu'au moyen de l'appel d'offres de 1500 MW, le Distributeur (Coopérative d'électricité et son partenaire Boralex) souhaite conclure des contrats d'approvisionnement de long terme en électricité provenant de nouveaux projets éoliens pouvant être raccordés au réseau intégré d'Hydro-Québec entre le 1<sup>er</sup> décembre 2027 et le 1<sup>er</sup> décembre 2029, et ce, à l'intérieur des zones à potentiel d'intégration identifiées au document d'appel d'offres;

**Considérant** que le projet se situe en terres privées;

**Considérant** qu'une partie du réseau collecteur du projet passera dans les emprises de route et chemins publics de la ville.

**Considérant** que la Coopérative d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et son partenaire Boralex ont réalisé des consultations publiques sous forme de portes ouvertes, tenues le 20 juin 2022 à Sainte-Angèle-de-Monnoir, le 25 octobre 2022 à Sainte-Brigide-d'Iberville, le 19 juin 2023 à Saint-Césaire, le 20 juin 2023 à Sainte-Angèle-de-Monnoir et le 21 juin 2023 à Sainte-Brigide-d'Iberville, ce qui a permis d'informer la population sur le projet et de constater que celui-ci bénéficie d'une acceptabilité sociale;

**Considérant** que les démarches visant l'identification et la prise en compte des préoccupations des milieux hôtes doivent également être considérées par la Coopérative d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et son partenaire Boralex, tout comme les mesures d'atténuation des impacts de leur projet sur le milieu concerné;

**Considérant** que la Coopérative d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et son partenaire Boralex doivent obtenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation du projet dans l'éventualité où le projet était retenu et faisait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec;

**En conséquence, il est proposé par Claudie Létourneau**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie le Projet Éolien Monnoir promu par la Coopérative d'Électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville et son partenaire Boralex et déposé à Hydro-Québec dans le cadre de son appel d'offres, lequel projet prévoit une puissance installée maximale de 44 MW sur le territoire municipal de la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 8 août 2023

#### Résolution 2023-08-247

### **Complexe sportif – Grille tarifaire des cours de la session Automne 2023 / Approbation**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'approuver la grille tarifaire datée du 27 juillet 2023 concernant les cours offerts au Complexe sportif pour la session Automne 2023.

Adoptée à l'unanimité

#### Affaires nouvelles

#### Résolution 2023-08-248

### **Centre d'action bénévole de Saint-Césaire / Appui au projet de construction d'une salle communautaire dans leur bâtiment actuel dans le cadre du Programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour les Aînés 2023-2024**

---

**Considérant** la demande d'appui du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire pour son projet de construction d'une salle communautaire dans leur bâtiment actuel dans le cadre du Programme d'aide financière Nouveaux Horizons pour les Aînés 2023-2024;

**En conséquence, il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que la Ville de Saint-Césaire appuie le projet d'une salle communautaire construite en conformité de la réglementation municipale en vigueur à l'intérieur du bâtiment actuel du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire et recommande aux instances du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés 2023-2024 de l'accueillir favorablement.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2023-08-249

### **Nuit des sans-abris Haut-Richelieu-Rouville 2023 / Octroi d'un don**

---

**Considérant** la demande d'appui financier par la Table de concertation en itinérance de Saint-Jean-sur-Richelieu et son comité organisateur de la Nuit des sans-abris Haut-Richelieu-Rouville, composé entre autres organismes, du Centre d'action bénévole de Saint-Césaire;

**En conséquence, il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'octroyer un don d'une somme de 250 \$ pour la Nuit des sans-abris 2023 qui aura lieu à Saint-Jean-sur-Richelieu le vendredi 20 octobre prochain à compter de 17h00.

Adoptée à l'unanimité

#### Correspondances

**Séance ordinaire du 8 août 2023**

**Seconde période de questions**

**Fin de la séance.**

\_\_\_\_\_  
Michel Deschamps  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

2023-08-236, 2023-08-240 , 2023-08-241 , 2023-08-243, 2023-08-249.

\_\_\_\_\_  
Micheline Quilès  
Trésorière et directrice générale adjointe